Séjour en Dordogne « La nature et ses secrets »

Du 18 au 23 juillet 2011

CM1 et CM2 (année en cours)

Le service Enfance et Enseignement propose cet été la mise en place de 2 séjours enfance à dominante plein air et découverte de l'environnement.

1/ Séjour « la nature et ses secrets » en Dordogne :

Nous proposons une expérience plus rurale, proche de la nature que leur environnement habituel. Ce séjour permettra « le savoir vivre ensemble », l'entre aide, le respect de soi et de l'autre dans les 6 jours de vie quotidienne qu'ils partageront.

Afin de responsabiliser, autonomiser le groupe d'enfants, nous avons opté pour une gestion libre. Ils devront élaborer les menus dans la continuité de l'éducation nutritionnelle mise en place en restauration scolaire, organiser les tâches quotidiennes (courses, préparation des repas, vaisselle, entretien des locaux, ...) et préparer leurs activités.

Ce séjour est conçu autour d'une dominante « activité de plein air » : s'orienter et se repérer dans les bois, appréhender son environnement, apprentissage des grandes techniques pour faire du feu, fabriquer ses outils comme un arc et des flèches, initiation à la reconnaissance des empreintes et traces d'animaux... Le prestataire choisi propose des stages de survie en forêt, il ne s'agit pas là d'en faire des Robinsons mais de rebondir sur le thème de l'écologie (agenda 21) et de leur permettre de comprendre la nature et ses ressources à travers une approche ludique et accrocheuse. Ce projet est dans la continuité de la politique de la ville.

- <u>Dates</u>: du lundi 18 au samedi 23 juillet 2011 (soit 6 jours et 5 nuits)
- Public : enfants scolarisés en CM2 en 2010/2011 ou entrant CM2 en septembre 2011 (9 10 ans)
- Nombre de places : 16 places + 2 animateurs et 1 directeur
- Lieu : Dordogne (24) en Périgord noir
- Transport : SNCF + 1 mini bus sur place
- <u>Hébergement</u>: gestion libre dans un bâtiment dur où la cuisine est à notre disposition
- <u>Prix coûtant</u> : 439.65 €
- Prix global : 7034.33 €
- Prix de vente : selon la grille tarifaire ci-jointe

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte «Imagine» et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

Règlement

<u>Article 1</u>: Chaque participant s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

<u>Article 2</u>: L'enfant ne peut participer au séjour qu'une fois son dossier d'inscription complet et le solde du compte Maélis de la famille créditeur.

<u>Article 3</u>: La participation financière demandée aux familles est déterminée par le quotient familial des foyers. Pour tous les séjours, un versement de 50% du prix du séjour devra être acquitté lors de l'inscription (les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public). Le séjour devra être entièrement réglé huit jours avant la date du départ sous peine d'annulation.

Article 4: Seul un désistement justifié par un certificat médical permettra le remboursement du séjour. Un montant de 40 euros restera acquis pour les frais de dossier.

<u>Article 5:</u> La commune de Serris se réserve le droit d'annuler le séjour dans le cas ou le nombre de participants serait inférieur à 50% de l'effectif maximal. Dans ce cas, la commune reversera aux familles la totalité des sommes versées.

<u>Article 6</u>: Tout enfant se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition.

Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les enfants participant aux activités.

Article 7: Un enfant ne respectant pas l'article 6 pourra être exclu du séjour. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une facturation aux familles.

<u>Article 8</u>: Une ou plusieurs tenues de sport appropriées sont indispensables pour la pratique des activités proposées (voir liste).

<u>Article 9</u>: La mairie de Serris décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels de valeur (bijoux, montre, etc...).

Il est interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures.



Séjour en Dordogne « La nature et ses secrets »

Du 18 au 23 juillet 2011

CM1 et CM2 (année en cours)

Fiche d'inscription

Dossier a déposer complet au service Maëlis les samedis 21 et 28 mai.

L'ENFANT

Nom :	Prénom :
Date de n	aissance :
<u>LE RESPO</u>	NSABLE
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Courriel :	
Téléphone	es :(domicile)
Père	(travail)
Mère	(travail)

Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de moins de 3 mois (sauf si l'enfant est déjà inscrit à Planète Sport).
- Avis imposition 2010.
- Il est fortement conseillé d'avoir le brevet de 25m natation (photocopie).
- Copie du carnet de vaccination à jour

Fiche sanitaire

• Je soussigné(e) Groupe sanguin: autorise M (Mme) Allergies connues: à prendre en charge mon enfant au retour du séiour à la aare Montparnasse Numéro de Sécurité Sociale : Asthme: oui 🗍 non 🗍 • Je soussigné(e)..... Repas sans viande de porc: oui \Box non \Box autorise mon enfant Vaccin antitétanique : oui ☐ non ☐ à être photographié ou filmé. Oui Date du dernier vaccin : La photographie ou le film pourra être utilisé pour l'information locale (expositions, site internet de la Veuillez nous informer de toute situation particulière mairie, Serrissien ...). concernant la santé de votre enfant, si nécessaire : • Je soussigné(e) autorise mon enfant • J'atteste sur l'honneur que mon enfant possède une À lui administrer un paracétamol en cas de fièvre ou de assurance pour les activités extra-scolaires. maux de tête : • J'autorise le personnel d'encadrement à faire soigner mon Oui II faire pratiquer toute intervention médicale urgente. Signature du responsable légal : Fait à Signature du responsable légal :

Autorisations parentales

non